



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE
PROTECTION CIVILES

DOSSIER SUIVI PAR : M. LAPEYRE

TEL: 05.61.02.11.43

FAX: 05.61.02.11.58

Courriel : pref-defense-protection-civile@ariede.gouv.fr
SIDPC/CATNAT/MAJ 2015/MAJ juin 2015/notif maires

Foix, le 8 Juin 2015

La préfète de l'Ariège

à

Mesdames et messieurs les maires du département

En communication à

Messieurs les sous-préfets de Pamiers et Saint-Girons

Objet : Arrêtés de catastrophes naturelles pour le département de l'Ariège.

P. J. : Arrêté préfectoral du mois de juin 2015 + annexe.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pour le département de l'Ariège mise à jour au mois de juin 2015.

Cet arrêté fait suite à l'arrêté interministériel du 5 juin 2015 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Je vous rappelle qu'il doit être affiché en mairie, avec son annexe, durant un mois.

Conformément aux dispositions du décret 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les éléments contenus dans cette liste doivent figurer sur l'état des risques établi lors de toute transaction.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes précisions complémentaires.

Pour la préfète et par délégation,
la directrice des services du Cabinet,

Anne PENY

